



Fédération Française
de Spéléologie

Les EuroSpeleo Projects



Depuis 2006, la FSE (Fédération Spéléologique Européenne) et ses sponsors soutiennent des projets rassemblant des spéléos de différents pays.

Quels types de projets ?

Les actions soutenues peuvent être de différentes natures :

- Des stages de formation technique ou scientifique
- Des camps d'exploration ou des expéditions
- Des rassemblements et camps de jeunes (moins de 26 ans)
- Des rencontres spéléo (festivals, congrès, colloques, ...)
- Etc.

Qui peut être aidé ?

Tout individu, club, organisation locale ou nationale (commission, fédération) appartenant à un pays membre de la FSE.

Les critères

L'activité devra inclure la participation de spéléologues d'au moins 4 pays européens (3 pays si projet avec participation de spéléos d'Amérique latine ou de la zone AME (Afrique/ Moyen-Orient) ou d'Asie). Le critère pris en compte est la nationalité et non le lieu de résidence.

Attention, la demande devra être faite au moins **4 mois** en amont de la date du projet. En deçà de ce délai aucune demande ne sera étudiée.

Quelles aides ?

En fonction du nombre de pays et du nombre de participants par pays, une ou plusieurs aides, à choisir parmi les items suivants, peuvent être sollicitées :

- Aide financière d'un minimum de 400 € (versée à la réception du rapport)
- 200 m de corde Korda's
- 400 € de matériel Aventure Verticale (AV)
- 1 lampe Scurion 900

Quels engagements ?

1. Avant l'action :
 - Les organisateurs s'engagent à tenir informés la FSE des préparatifs.
2. A l'issue du projet :

Les organisateurs doivent

- Fournir des photos mettant en valeur le matériel fourni par les sponsors
- Réaliser un court résumé de l'action devant être envoyé dans les 3 semaines après la fin du projet.
- Réaliser un rapport plus complet devant être envoyé dans les 3 mois (avec au moins un résumé en français et anglais) pour être publié sur le site de la FSE

Dans sa communication, le projet devra **mettre en évidence le soutien de la FSE et de ses sponsors**.

Comment faire sa demande ?

Toute demande ou information doit passer par l'organisation nationale du pays qui fait la demande et son délégué à la FSE.

Pour la France : Michel Isnard, délégué de la FFS, mël : mi_speleo06@yahoo.fr.

Pour les autres pays, voir l'annuaire de la FSE :

<https://eurospeleo.eu/images/stories/docs/FSE-Directory-2019-10-23.pdf>

Le formulaire de demande ainsi que le détail des notes explicatives peuvent être téléchargés à partir de la page suivante : <https://eurospeleo.eu/fr/documentation.html>

Pour voir des exemples de projets soutenus ces dernières années :

<https://eurospeleo.eu/fr/eurospeleo-projects.html>